

QUESTIONS	REPOSES
<p>- Quelle est la raison de l'annulation de la réunion SFAF de présentation des résultats du Groupe Vial prévue initialement pour le 29 avril 2009 ?</p>	<p>Annulation compte tenu du planning chargé des dirigeants lié à la volonté affirmée de réduire les coûts induits par la difficulté de mise en place de l'ERP, ainsi qu'organiser le management des équipes dans un contexte de crise.</p>
<p>- Sauf erreur de notre part, nous n'avons trouvé ni dans le Rapport Financier 2008, ni dans la documentation mise à disposition sur le site <a href="http://www.groupe-vial.com">www.groupe-vial.com</a> du rapport spécial des Commissaires aux Comptes notamment sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Nous voudrions avoir une communication exhaustive de ce document.</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'art. L.451-1-2, I du C. mon. fin. et règlement général de l'AMF art 222-3 : le rapport spécial n'a pas à être intégré dans le rapport financier annuel. Conformément aux dispositions de l'art. R.225-161 du C. com. Le rapport spécial est déposé au siège 15 jours avant la date de l'AGO</p>
<p>- Prise de participation de 40% dans la société Savoie Relief. o Quel a été le prix payé pour cette prise de participation ?  o Quel est l'intérêt stratégique de cette prise de participation minoritaire pour le Groupe Vial ?  o Quel est le CA de cette société ?</p>	<p>100 000 € soit 100 € l'action pour les 1000 actions.  La reprise présente un intérêt stratégique notamment du fait de la synergie à développer avec le Groupe dans le domaine de la rénovation. Cette société fait partie des deux fabricants de panneaux de portes post formées en France. Par ailleurs, cette société est capable de fabriquer de l'huissierie enrobée que nous utilisons dans Vial Portes. Nous avons développé avec cette société une huissierie rénovation d'un nouveau concept qui est dans notre catalogue.  Information dans le Rapport de Gestion</p>
<p>-Mise en place le 7 avril 2009 de l'avenant (n°4) au crédit syndiqué de 55 M€ signé le 15 septembre 2006.  o Quelles sont les nouvelles conditions financières pour le crédit syndiqué (taux et niveau de marge) ?  o Quel est le montant des pénalités financières qui ont été</p>	<p>Aucune nouvelle condition financière. Il s'agit d'une adaptation du contrat de crédit initial des ratios à la nouvelle structure financière induite par des faits marquants postérieurs, en particulier l'émission des obligations convertibles. Les nouveaux ratios financiers dans le cadre des engagements financiers du contrat figurent en annexe des comptes annuels.</p>

<p>exigées par les banques pour la renégociation des conditions de covenants ?</p> <p>o Sur quel exercice ces pénalités vont-elles être comptabilisées par le Groupe Vial?</p> <p>o Quelle est la nouvelle échéance du crédit syndiqué et son échéancier d'amortissement ?</p> <p>o Quel est le mécanisme amendé d'exigibilité de l'ensemble de la dette du Groupe Vial en cas de non respect des covenants nouveaux ?</p>	<p>Aune pénalité financière n'a été exigée.</p> <p>Sans objet</p> <p>Pas de modification des modalités de remboursement de l'emprunt</p> <p>Sans objet</p>
<p>Les concours bancaires courants de Groupe Vial sont passés de 11,2 M€ au 31/12/2007 à 39,1 M€ au 30/06/2008 pour redescendre à 2 M€ au 31/12/2008.</p> <p>o Est-ce que les banques chez qui ont été tirés les concours bancaires courants au 30/06/2008 sont les mêmes que celles qui ont accordé le crédit syndiqué de 55 M€?</p> <p>o Est-ce que cette baisse des concours bancaires courants a été une des exigences (non mentionnées dans le rapport financier au 31/12/2008) pour ne pas rendre exigible l'ensemble de la dette du Groupe Vial au 31/12/2008 ?</p> <p>o Quelles sont les lignes de crédit confirmées et non tirées dont dispose le groupe au 31/03/2009?</p> <p>o Est-ce que le niveau des lignes de crédit confirmées et non tirées a été impacté par la signature de l'accord intervenu le 7 avril 2009 ? Si oui. de quelle manière ?</p>	<p>Concernant les 39,1 M€ il s'agit de soldes créditeurs de banque qui sont largement couverts par des soldes débiteurs tous deux donnant lieu à centralisation. Quant au solde de 2 M€ au 31 12 2008 il résulte du fait de virements de compensation intervenus en fin d'année ne subsistant donc que 2 M€ de solde créateur bancaire.</p> <p>Oui</p> <p>Non, il s'agit simplement de l'évolution des comptes bancaires débiteurs au niveau des entités consolidées qui ne sont pas compensés en comptabilité avec les comptes bancaires créditeurs.</p> <p>Cette question nous semble confidentielle.</p> <p>AUCUN IMPACT</p>
<p>A quelle date a été faite la demande et quelle est l'échéance prévisionnelle du remboursement par l'Etat de la créance liée au déficit reportable pour un montant de 10.3 M€ et le remboursement des acomptes versés au titre de l'exercice 2008 pour un montant de 2,7 M€ ?</p>	<p>La demande de carry back a été faite le 15 avril 2009, nous ne sommes pas en mesure d'établir une échéance prévisionnelle du remboursement par l'Etat. En revanche le remboursement des acomptes a déjà été effectué à cette date.</p>
<p>Les stocks de marchandises sont passés de 11.3 M€ au 31/12/2007 à 59,6 M€ au 31/12/2008 alors que les stocks de matières premières sont passés de 63.8 M€ à 9,9 M€ entre ces dates.</p> <p>o Quelle est la répartition des stocks de marchandises par grandes familles de produits (fenêtres, portes, autres etc .) ?</p>	<p>C'est une coquille dans l'établissement de l'annexe 2007. Au 31-12-2007, les stocks de matière première étaient de 11,7 M€ et ceux de marchandises de 63.8 M€.</p> <p>Cette information est confidentielle.</p>

<p>o Quelle est la répartition des marchandises par types de matériel utilisé (PVC, aluminium, bois, autres etc ... ) ?</p> <p>o Où sont stockées ces marchandises ?</p> <p>o Quelle est la répartition des marchandises entre produits standard et produits sur mesure ?</p> <p>o Quelle est la stratégie d'écoulement de ces stocks de marchandises ?</p> <p>o Quel délai est prévu pour les résorber afin qu'ils retrouvent leur niveau de 31/12/2007 ?</p> <p>o Quel est le niveau des stocks au 31 /03/2009 ?</p> <p>o Quel serait le niveau normatif des stocks de i) matières premières, de ii) encours de fabrication, de iii) produits finis en magasin et de iv) marchandises pour le Groupe Vial avec un périmètre de 70 points de vente ?</p> <p>o Quelle est le risque d'obsolescence de ces stocks de marchandises ? A combien le chiffrez vous en pourcentage et en montant par rapport au chiffre inscrit au bilan au 31/12/2008? (Vous mentionnez à titre d'exemple dans le Rapport Financier 2008 Section Faits Marquants, article 1.6, page 7 des remises sur stocks obsolètes de 2007 allant de 10 et 50%)</p> <p>o Comment se fait-il que les réductions de valeur des stocks à la clôture (Tableau 6.1.6 page 25 du Rapport Financier 2008) soient de 0 en 2008 et 2007? Comment sont comptabilisées les pertes de valeur sur stock ?</p>	<p>Cette information est confidentielle.</p> <p>Dans les magasins et dans les usines.</p> <p>60/40</p> <p>La stratégie est fonction des ventes et donc du contexte économique.</p> <p>Sans objet</p> <p>INFORMATION CONFIDENTIELLE POUR L'INSTANT</p> <p>INFORMATION CONFIDENTIELLE</p> <p>Aucun. Les prix de vente nets de remises commerciales restent largement inférieurs au coût de production ou au coût d'achat. En conséquence, nous n'avons constaté aucune provision pour dépréciation de stock. On peut néanmoins être amené dans le futur à passer des provisions.</p> <p>Ces pertes impactent directement la marge.</p>
<p>Rachat de la « Société Bolivienne » pour 16,5 M€, dont 15 M€ d'écart d'acquisition.</p> <p>o Est-ce que M. Fabrice Vial était à titre personnel, directement ou indirectement, actionnaire de la « Société Bolivienne » avant sa reprise par le Groupe Vial et ce dans les 10 ans qui précédaient le rachat de cette société ?</p> <p>o Quel était le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net (exprimés en euros) de la « Société Bolivienne » en 2007 et 2008 ?</p> <p>o Quel était le chiffre d'affaires réalisé par la « Société Bolivienne » en 2007 et en 2008 avec le Groupe Vial ?</p> <p>o Comment a été déterminé le prix d'achat de la « Société</p>	<p>Non, aucun lien direct ou indirect.</p> <p>CA : 1 132 000 €  Résultat net : 339 000 €  Capitaux propres : 1 994 000 €</p> <p>Cette information est confidentielle.</p> <p>La détermination du prix résulte d'une</p>

<p>Bolivienne » ? Par quelle méthodologie ? (Multiples de transaction ? Valeur d'actif? DCF ? Avec quelles hypothèses ?)</p> <p>o Est-ce qu'un expert indépendant ou un conseil tiers a validé le prix de transaction ? Si oui, est-il possible de connaître son nom et les conclusions de son rapport ?</p> <p>o Quelle était la condition qui déclenchait le paiement de fearn-out de 2,1 M€ sur le prix de la « Société Bolivienne » ?</p> <p>o Avec quelles hypothèses a été fait le test des dépréciations de l'écart d'acquisition de 15 M€ au 31/12/2008 de la « Société Bolivienne » ?</p> <p>o Comment se comparent les prix du bois acheté à la «Société Bolivienne » avec le prix du bois disponible chez les grossistes classiques en France aux prix de fin 2008 ?</p>	<p> négociation entre les parties, l'acquéreur ayant eu pour objectif un retour sur investissement à très court terme, compte tenu notamment du prix de la matière première devant aboutir à une amélioration certaine de la marge ; de plus cette acquisition permet de sécuriser l'approvisionnement en bois.</p> <p>NON</p> <p>Question sans objet il n'y a pas eu de prix déplacé.</p> <p>Tout comme les autres sociétés, la société Bolivienne a fait l'objet d'un test qui n'a pas conduit à dépréciation (ce qui est assez logique pour une acquisition de mois de 3 mois).</p> <p>Le gain sur les achats de bois est de l'ordre de 40 %.</p>
<p>Politique d'achat du groupe,</p> <p>o Comment sont facturés les achats de la société effectués hors de France ? Est-ce qu'ils passent directement entre le fournisseur et une des entités consolidées à 100% par le Groupe Vial ou y-a-t-il des intermédiaires, sociétés de négoce entre les deux ?</p> <p>o Dans le cas où même une partie de ces achats effectués par le Groupe Vial en 2006, 2007 et/ou 2008 passerait par des sociétés tierces (les « Sociétés Tierces »), non actionnaires directes ou indirectes des sociétés fournisseurs, est-ce que M. Fabrice Vial est ou était à titre personnel dans le passé, directement ou indirectement, actionnaire d'une ou de plusieurs de ces Sociétés Tierces ?</p> <p>o Dans le cas où la réponse à la précédente question serait positive,</p> <p>o quelles sont les dénominations sociales, nationalités et adresses de ces Sociétés Tierces ?</p>	<p>Ces questions sont confidentielles, il n'est pas opportun de parler de la politique d'achat du GROUPE.</p> <p>Il serait opportun de mieux expliciter cette question afin que nous puissions vous satisfaire lors d'une prochaine réunion SFAFF ou AG.</p> <p>A voir avec la question précédente.</p>

<p>o quel a été le chiffre d'affaires réalisé en 2006, 2007 et 2008 avec chacune de ces Sociétés Tierces ?</p> <p>quelle est la marge commerciale et le résultat net effectués par chacune de ces Sociétés Tierces ?</p>	<p>A VOIR AVEC LES PRECEDENTES QUESTIONS</p>
<p>Combien de points de vente du Groupe Vial pourraient être fermés à horizon 3 ans ?</p>	<p>Cela dépend de l'évolution du marché.</p>
<p>- Quel est le coût moyen de la fermeture d'un magasin ? (résiliation de bail, licenciements, frais de rapatriement des stocks) ?</p>	<p>Il n'y a pour l'instant aucune indemnité de résiliation qui a été versé à un bailleur, les salariés font en général l'objet d'un reclassement dans le GROUPE, le coût de fermeture n'est pas significatif.</p>
<p>Est-ce que le Groupe Vial a eu des relations commerciales avec le Gpe Couach en 2007 et 2008 ? Si oui de quelle nature et quels montants étaient en jeu ?</p>	<p>Il n'y a aucune relation avec le GROUPE COUACH.</p>
<p>Malgré nos nombreux efforts, Andrzej Kawalec n'a pas réussi à rentrer en contact avec un représentant de votre société, d'où cette procédure formelle pour nos questions.</p>	<p>Ce n'est pas possible, le cabinet d'avocat de la société GROUPE VIAL a régulièrement été en relation avec MONETA juste avant l'assemblée, et cette difficulté n'a jamais été évoquée.</p>